

Le Maire expose à l'assemblée que par délibération du 18 Octobre 1974, lors de l'ouverture du groupe scolaire de la ZAC LUDRES SUD, comprenant une classe primaire et une classe maternelle, un emploi à temps complet de femme de service des écoles, avait été créé.

A la rentrée de septembre 1975, le dit groupe scolaire comprend deux classes primaires et deux classes maternelles.

L'emploi d'une femme de service à temps complet est nécessaire pour les deux classes maternelles.

L'entretien des deux classes primaires nécessite qu'un temps de travail d'environ 2 heures par jour pendant 5 jours par semaine.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- un emploi à temps complet de femme de service des écoles est créé.

Avant qu'une organisation définitive intervienne lorsque le groupe scolaire aura les effectifs suffisants (classes primaires et maternelles) et qu'un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles soit créé, cet emploi restera confié à l'agent auxiliaire temporaire qui exerçait ses fonctions à temps incomplet.

Le tableau des effectifs du personnel communal est modifié ainsi qu'il suit :

- Personnel à temps incomplet : Femme de service des Ecoles : moins 1
- Personnel à temps complet : Femme de service des Ecoles : plus 1